



## ◆ DEMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

### Quelle formalité ?

- ◆ Je dépose un **Permis de Démolir** [cerfa 13405](#) avant tous les travaux de démolitions.

L'autorisation permettra de mettre à jour les informations cadastrales de la parcelle.

- ◆ Je dépose mon dossier en ligne :

<https://lys-haut-layon.geosphere.fr/guichet-unique/>

ou en papier auprès du service urbanisme ou de ma mairie déléguée.

### Quels délais ?

Instruction du dossier complet :

**2 mois + 1 mois** en périmètre Monument Historique

Validité de l'autorisation : **3 ans**

### Pensez-y !

#### Travaux sur domaine public :

Une fois vos travaux accordés, pensez à demander vos autorisations pour échafaudage et/ou arrêtés de circulation.

#### Achèvement des travaux :

Une fois démolé, le bien doit faire l'objet d'une déclaration sur votre compte [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## LES PIÈCES À JOINDRE A LA DEMANDE

*Ces pièces sont indispensables à la compréhension de votre projet !*

### PD 1 - Plan de situation

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), [google maps](https://www.google.com/maps)...

Permet de situer le lieu des travaux **au niveau de la commune**

### PD 2 - Plan de masse

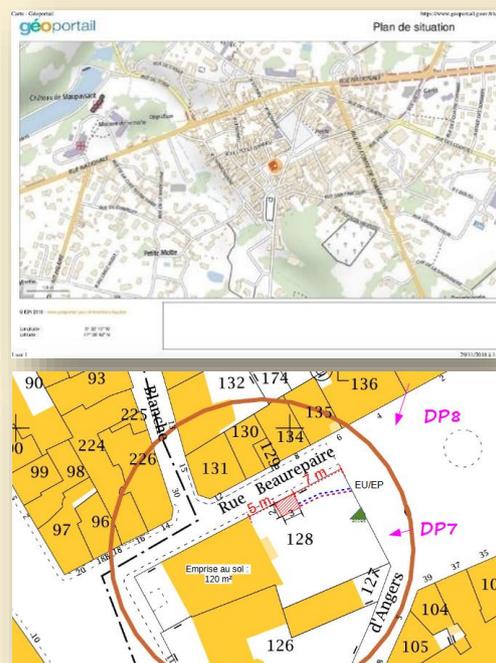
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) / Outils avancés / Imprimer / Extrait de plan

Permet de situer le projet **sur la parcelle**

Doit faire apparaître :

- le ou les bâtiments concernés par la démolition ;

① Le plan de masse fait également apparaître l'échelle utilisée et l'orientation du plan



### PD3 - Photos du bâtiment à démolir

→ dans l'environnement proche

Vues du bâtiment **sur la parcelle**

→ dans le paysage lointain

Vues de la visibilité du bâtiment **depuis la rue, le chemin**

**Les photos doivent permettre de visualiser :**

→ les maisons et constructions environnantes

→ la visibilité du projet à partir du domaine public

① Elles doivent être de bonne qualité et en couleur.

① Pensez à identifier l'emplacement de la prise de photo sur votre DP2



### - CONTACT -



SERVICE URBANISME

02 41 75 58 07

[urbanisme@lyshautlayon.fr](mailto:urbanisme@lyshautlayon.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : fermé le matin | 14h30-17h  
 Mardi : 9h-12h30 | 14h30-19h  
 Mercredi : 9h-12h30 | 14h30-17h  
 Jeudi : 9h-12h30 | 14h30-17h  
 Vendredi : 9h-16h